



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 589/2020
Date de la séance du CE : 20 mai 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2019.ERZ.73025
Classification : Non classifié

Loi portant adhésion au Concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (L Concordat HEP-BEJUNE). Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

La Direction de l'instruction publique et de la culture est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la Loi portant adhésion au Concordat intercantonal instituant la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (L Concordat HEP-BEJUNE). La procédure de consultation dure jusqu'au 6 juillet 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'instruction publique et de la culture
- Chancellerie d'Etat